



COMITE CONSULTATIF AT-LARGE

FR

AL/ALAC/ST/0410/2
ORIGINAL: Anglais
DATE: 3 Mai 2010
STATUS: FINAL

Déclaration de l'ALAC

Sur Le Service d'Echange De Nom De Domaine VeriSign Proposé

Introduction

Par le personnel de l'ICANN

Alan Greenberg, le Vice-président du At-Large Advisory Committee (ALAC), a rédigé la déclaration ALAC sur le service d'échange du nom de domaine VeriSign proposé. Les détails de cette proposition peuvent être visionnés dans le formulaire de demande de VeriSign à <http://www.icann.org/en/registries/rsep/verisign-dnex-05apr10-en.pdf>.

Le 14 avril 2010, Alan a soumis le document au forum de commentaire public sur les services d'enregistrement, avec une note disant qu'un vote d'ALAC pour approuver officiellement la déclaration a été prévue pour bientôt.

Le 19 avril, la Chaise de l'ALAC a demandé au personnel de commencer un vote en ligne de cinq jours sur la déclaration ALAC sur le service d'échange de nom de domaine VeriSign proposé. Alan Greenberg a envoyé une deuxième note au forum de commentaire public le 20 avril annonçant que le vote avait atteint le quorum et que l'ALAC avait approuvé la Déclaration.

Le vote en ligne a abouti à l'ALAC à l'approbation de la déclaration avec un vote de 14-0. Vous pouvez passer en revue le résultat indépendamment sous : <https://www.bigpulse.com/pollresults?Code=A5KYRPM8FdwEz4hQaZZm>

Le 11 mai 2010, la Déclaration a été transmise au Conseil d'administration ICANN.

[Fin d'Introduction]

La version originale de ce document en anglais est disponible à www.atlarge.icann.org/correspondence. Dans le cas d'une différence d'interprétation entre une version de ce document rédigée dans une autre langue et le texte original, le texte original prévaut.

ALAC Déclaration sur le service d'échange de nom de domaine VeriSign proposé

L'ALAC vous prévient contre l'approbation de cette demande. Bien qu'il puisse y avoir un certain avantage pour les conservateurs et même pour les personnes recevant un brevet d'invention pour un tel service, le potentiel pour l'impact négatif n'est que simplement trop bien. Nous notons la chose suivante :

- Sans savoir où en seraient les honoraires de change, ou n'importe quelle capacité pour ICANN de les contrôler, ce service pourrait être la nouvelle forme de Domaine Tasting.
- Cette idée est renforcée par la disposition de RSTEP : "le solde de compte du conservateur sera débité des honoraires de change au moment de l'échange initial arrivant dans un terme d'année basé sur la date d'enregistrement initiale" pourraient être lus pour impliquer que si plus qu'un échange est fait dans un an, seulement des honoraires simples de l'échange initial seront facturés.
- Le service présente effectivement le concept d'enregistrements de domaine gTLD mensuel, une pratique qui ne semble pas être interdite par l'ICANN, mais qui n'a quand même pas été sujet à une discussion sur les politiques de ces dernières années.
- En absence de détails explicites sur comment et quand le rapport sera exécuté, il y a tout de même un certain potentiel voir de l'abus.
- La nature passagère du nom des domaines (avec un potentiel de vie aussi court qu'un mois), rendra UDRP et le nouveau gTLDs, URS ce qui semble pratiquement inefficace. Du moins, l'UDRP et l'URS devraient être ajustés pour adresser le concept d'un service d'échange de nom de domaine.
- Bien que le contexte dans lequel le service cite "Aujourd'hui quand une personne recevant un brevet d'invention termine un paquet de services d'un conservateur après, par exemple, une période de 1 à 3 mois d'introduction, le conservateur est forcé de récupérer l'investissement dans le domaine associé via la monétisation ou le marché secondaire.", ce qui ne représente aucune restriction, quant au service, si approuvé, pour être utilisé pour redresser cette situation. En fait, de nouvelles déclarations dans la demande impliquent que les Conservateurs peuvent le commercialiser sans rapport au scénario initial.
- L'utilisé du terme "obligatoire" dans le point précédent implique que la monétisation et le marché secondaire sont seulement utilisés à contrecœur par des conservateurs ou par ceux faisant partie de l'industrie du nom de domaine. En réalité, la sagesse actuelle semble impliquer que la monétisation et le marché secondaire produisent plus de revenu que les enregistrements de domaine traditionnels et qu'il n'y a aucune répugnance apparente impliquée.
- Bien que nous n'ayons aucun doute que l'introduction d'un tel service aboutirait aux produits innovateurs et au marketing, il y a peu de preuve que le service servira l'intérêt public tout comme il y a un peu de preuve qu'il pourrait vraiment y nuire.